

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 22 août 2019, à compter de 16 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Diane Sirard, conseillère
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Madame, Monsieur:
Pauline Lauzon, conseillère
Mario Lachaine, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2019-08-219

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Comptes à payer
4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 512 000 \$
5. Résolution d'adjudication - Soumissions pour l'émission de billets
6. Octroi du contrat pour l'achat d'équipement pour le PRIMADA
7. Protocole d'entente PRIMADA
8. Appel d'offres FN-18-V-04 - Remplacement de la conduite d'égout combiné sur la 20^e Avenue
9. Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
10. Demande d'aide financière RIRL - 4e rang de Moreau
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2019-08-220 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 août 2019, au montant de 816 839,90 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

**2019-08-221 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 512 000 \$**

ATTENDU que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billets pour un montant total de 512 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
148	512 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 148, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 août 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 février et le 29 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	45 200 \$	
2021.	46 400 \$	
2022.	47 700 \$	
2023.	49 000 \$	
2024.	50 400 \$	(à payer en 2024)
2024.	273 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 148 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 août 2019, au montant de 512 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

45 200 \$	2,53000 %	2020
46 400 \$	2,53000 %	2021
47 700 \$	2,53000 %	2022
49 000 \$	2,53000 %	2023
323 700 \$	2,53000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,53000 %

2 CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES

45 200 \$	2,54000 %	2020
46 400 \$	2,54000 %	2021
47 700 \$	2,54000 %	2022
49 000 \$	2,54000 %	2023
323 700 \$	2,54000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,54000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

45 200 \$	2,10000 %	2020
46 400 \$	2,10000 %	2021
47 700 \$	2,15000 %	2022
49 000 \$	2,20000 %	2023
323 700 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,77900 Coût réel : 2,54589 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 29 août 2019 au montant de 512 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 148. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2019-08-223 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT que le directeur des loisirs a procédé par soumission sur invitation pour l'achat d'équipements relatif au *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* ;

CONSIDÉRANT que les 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour les équipements choisis pour le circuit santé relatif au *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* soit accordé à Tessier Récréo-Parc au montant de 24 357,50 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit prise à même le budget prévu à cet effet.

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2019-08-224 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PRIMADA)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi à la Municipalité par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*.

ADOPTÉE

2019-08-225 APPEL D'OFFRES FN-18-V-04 - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ SUR LA 20E AVENUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour le remplacement de la conduite d'égout combiné sur la 20^e Avenue - FN-18-V-04 ;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont soumissionné ;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit avant les taxes applicables:

- Excapro inc. 649 703,34 \$
- Excavation Lacelle & Frères 584 940,40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour le remplacement de la conduite d'égout combiné sur la 20^e Avenue pour la municipalité de Ferme-Neuve soit accordé à *Excavation Lacelle & Frères* au montant de 584 940,40 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2019-08-226

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

2019-08-227

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RIRL - 4E RANG DE MOREAU

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2019-08-228

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 22 août 2019 soit levée, il est 16 h 42.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire